**30ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(7 - 18 mai 2018)**

**Colombie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 10 mai 2018 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation de la Colombie pour la présentation de son rapport.

L’accord de paix conclu de novembre 2016, répond à plusieurs des recommandations faites lors du précédent EPU de la Colombie. Nous nous tenons prêts à vous aider pour poursuivre les efforts engagés.

Dans ce contexte, la France adresse les recommandations suivantes à la Colombie :

* intensifier les efforts pour mettre fin au recrutement d’enfants et d’adolescents par les groupes armés illégaux et garantir la réinsertion et la réhabilitation des enfants démobilisés ;
* combattre l’impunité à l’égard des crimes commis lors du conflit en garantissant l’indépendance de la justice et en conformité avec les normes internationales ;
* améliorer l’efficacité des procédures de restitution des terres spoliées au cours du conflit en augmentant les moyens des institutions compétentes les moyens de traiter promptement et efficacement le volume de dossiers ;
* mener, en lien avec la société civile, une politique de protection des défenseurs des droits e l’Homme et de leurs activités
* mieux combattre la violence sexuelle et de genre assurer aux victimes l’accès à la justice ;
* poursuivre les efforts visant à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables, notamment dans les zones où perdurent une insécurité chronique et des poches d’extrême-pauvreté.